



MARS 2018

# En Avant

Cgtg.chuppa@chu-guadeloupe.fr BP 97159 Pointe-à-Pitre Cédex- Tél. 0590891598 -Fax 0590936912

## CHU en crise

Le 07 mars 2018 Valérie DENUX a été nommée à la tête de l'ARS Guadeloupe. Une arrivée de plein pied dans un contexte difficile.

A sa prise de fonction, elle a reçu les organisations syndicales (présents : CGTG/FO). Lors de cette rencontre, la CGTG a réaffirmé sa position sur la nécessité d'appliquer le principe de précaution pour garantir la sécurité des patients et des agents.

**Nous refusons d'être complices de la direction dans ses non-prises de décision.**

Après discussion, la Directrice de l'ARS, nous informe qu'elle opte pour la délocalisation partielle et aussi qu'elle va procéder à de nouvelles expertises pour s'assurer de la véracité des analyses effectuées précédemment, et de la bonne prise en charge des patients dans une sécurité optimale. En même temps, elle n'exclut pas la délocalisation totale. Nous estimons que c'est du temps perdu **OUI 4 MOIS DE PERDUS.**

A ce jour aucun plan, ni de prévention, ni de délocalisation n'a été proposé aux instances (CHSCT, CTE, Conseil de surveillance).

Aujourd'hui, la situation s'aggrave et les jours s'écoulent sans aucune perspective d'aucune sorte à l'horizon. Le temps passe et la prochaine période cyclonique s'annonce déjà. Le personnel tombe comme des mouches, fait valoir son droit de retrait et la Direction dans tout ça ?

Face à cette crise sanitaire sans précédent sur le territoire français, pourquoi ne pas répondre par des mesures exceptionnelles, ne dit-on pas à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles ?

Par exemple: **Implantation sur un site dédié d'un hôpital modulaire avec un plateau technique de qualité (urgences, laboratoires, imagerie médicale, bloc opératoire, réanimation) doublé de services d'hospitalisation performants.** Sachant que les autres établissements de Guadeloupe réunis, ne peuvent offrir la même capacité d'accueil que le CHU, et surtout suppléer aux spécialités exercées au CHU de Guadeloupe



## C.G.T.G – CHU PPA

B.P 465 – 97159 POINTE A PITRE  
☎ 0590 89 15 98 📠 0590 93.69.12  
E-mail : [cgtg.chuppa@chu-guadeloupe.fr](mailto:cgtg.chuppa@chu-guadeloupe.fr)

### LETTRE OUVERTE

Monsieur le Préfet de la Guadeloupe

Madame BOREL-LINCERTIN

Monsieur le Directeur de l'ARS

Monsieur le Directeur du CHU

Le syndicat CGTG CHU vous interpelle sur la situation de crise que connaît l'établissement depuis l'incendie du 28 novembre 2018.

Contre l'avis de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements relevant du public du SDIS daté du 04 décembre 2017,

-contre l'avis défavorable du préfet concernant la réintégration des locaux dans sa lettre du 05 décembre 2017.

-en dépit des réserves émises par le CHSCT (réalisation du bio nettoyage et mise aux normes de sécurité),

Le Directeur Général du CHU a donné l'ordre de réintégrer l'établissement.

Depuis leur retour dans cet établissement dit « malsain », les agents présentent de nombreuses manifestations cliniques et souffrent en silence devant la passivité d'une direction Aveugle et Sourde.

Nous pensons qu'il en est de même pour les risques encourus par les patients, ces complications peuvent être confondues avec leur état de santé. Nous demandons que cesse ce massacre silencieux.

Le syndicat CGTG a fait valoir le principe de précaution et a demandé un nettoyage total des lieux (décontamination, désamiantage) avant intégration mais n'a pas été entendue.

La direction du CHU a décidé d'une opération tiroir pour le nettoyage de la structure.

D'après les projections de l'entreprise chargée d'effectuer les travaux, cette opération devrait durer

1 an sous réserve des aléas rencontrés.

Pour la CGTG, la gestion des travaux de réhabilitation des urgences dans les suites de l'incendie prouve que l'opération de nettoyage en site occupé reste périlleuse. En effet, cette zone n'est pas sécurisée et est probablement contaminée par le nettoyage de la zone incendiée, située au-dessus des urgences.

Trois mois après l'incendie (les 02 et 03 mars 2018), un nouvel épisode aiguë, probablement dû au début des travaux de nettoyage de l'étage technique, a été observé dans les unités de radiologie (tour Sud, proximité étage technique), de chirurgie pédiatrique (tour sud 3<sup>ème</sup> étage), stérilisation (tour sud) et d'endocrinologie (tour nord). La localisation de ces services et la simultanéité des manifestations nous laisse supposer que la circulation de l'air dans les conduits d'aération se fait sur les 3 zones A, B, C.

Lors de la rencontre avec l'ensemble des partis (syndicats, CHSCT, collectif, ARS, politiques, Préfet), Mme GIRARDIN ministre des outremer, a constaté qu'au niveau national et ministériel, les informations transmises ne reflétaient pas la réalité du terrain.

Après avoir pris la mesure et gravité de la situation, elle a décidé de surseoir à la délocalisation interne décidée par la direction du CHU.

Cette suspension n'est pas une fin en soi. La CGTG vous demande un engagement fort et de la transparence de votre part dans la gestion de cette crise. La santé n'a pas de prix et tout doit être mis en œuvre pour garantir la sécurité de tous.

**Nous exigeons :**

- La vérité sur les causes de l'incendie
- L'application du principe de précaution.
- La reconnaissance des arrêts maladies en accident de travail avec un suivi médical régulier à distance de l'événement.
- Un renfort de la médecine du travail du CHU pour la prise en charge du suivi des agents.
- La mise en place d'une cellule de veille pour répertorier et assurer le suivi des patients et des visiteurs présents dans l'établissement le jour de l'incendie et également depuis la réintégration des tours nord et Sud.
- Qu'une vraie réflexion soit menée par la direction du CHU, l'ARS, le Préfet, les collectivités et les parlementaires sur la mise en place de structures modulaires regroupant des spécialités en cohérence avec les besoins (médecine, explorations fonctionnelles, consultations externes...)
- La réhabilitation du CHU.
- Prioriser la construction du nouveau CHU
- La mise en application de la législation concernant la gestion des appareils contenant des PCB.

# C.G.T.G – CHU PPA

B.P 465 – 97159 POINTE A PITRE

☎ 0590 89 15 98 ☎ 0590 93 69 12

E-mail : [cgtg@chu-guadeloupe.fr](mailto:cgtg@chu-guadeloupe.fr)

Monsieur le Directeur Général du CHU

Monsieur le Président du CHSCT

Les Abymes le 12 mars 2018

Lors de notre rencontre du samedi 03 mars 2018 avec la Ministre des Outre-mer vous avez été interrogé sur un potentiel site de redéploiement des services de la Tour Nord. Vous aviez évoqué la délocalisation sur la Tour Sud. La CGTG-CHU vous a alors interpellé sur le fait que des travaux ayant débuté au niveau de l'étage technique posaient déjà un certain nombre de soucis, vous n'en étiez pas informé semble-t-il et vous êtes engagé à vérifier rapidement ce qu'il en était.

Depuis le 01<sup>er</sup> mars 2018, nous constatons une recrudescence des signalements, plusieurs services sont exposés (radiologie, réa néonatal, tour nord), de plus en plus d'agents sont incommodés par les odeurs. Aujourd'hui encore, la situation perdure et dérange sensiblement (urgences pédiatriques, radiologie, DSSI....)

Vues les répercussions sur la santé des agents et des patients, nous vous demandons de suspendre sans délais les travaux de nettoyage de l'étage technique tant que les conditions ne sont pas réunies.

Par ailleurs, nous vous demandons de nous communiquer les informations concernant :

Les mesures de protection prises pour sécuriser les travaux de l'étage technique (accès, confinement...).

Le plan de prévention mis en place.

Qui a ordonné les travaux de nettoyage

Nom du prestataire désigné et heures d'intervention

Liste des produits utilisés

Le responsable chargé du suivi des travaux pour le CHU

Dans l'attente d'une gestion rapide de cette requête.

Pour la CGTG  
Freddy MANIOC